

## Avis de démolition

## Important:

- Les appareils de tarification électrique doivent être décommandés avant le début des travaux de démolition. Le bien immobilier doit par ailleurs être entièrement déconnecté de toute ligne électrique d'ESB.
- Avant de débuter les travaux de démolition, il convient d'adresser à la Ville de Bienne une demande d'autorisation de travaux de fouille pour la rue concernée: Inspection de la voirie Bienne, 27 route de Port, 2503 Bienne (aufbruch@biel-bienne.ch)

Veuillez retourner le formulaire en temps voulu et dument rempli à <u>planning@esb.ch.</u>

Après réception de la commande de démontage par écrit, ESB nécessite au minimum 15 jours ouvrables pour le traitement et la coordination des travaux.

abla A remplir par la cliente/le client/maître d'ouvrage/entreprise générale $ abla$	
Adresse de facturation	Paiement par (si autre que l'adresse de facturation)
Entreprise:	Entreprise:
Nom:	Nom:
Rue no	Rue no
NPA, lieu	NPA, lieu
Démolition	
Date de la démolition:	
Adresse du bâtiment:	
Propriétaire du bâtiment:	
Adresse/No tél.:	
Entreprise/architecte/directeur travaux:	
Adresse/No tél.:	
Quelles conduites sont concernées?	
☐ Électricité ☐ Gaz ☐ [	<b>Ξ</b> au
À quel endroit les conduites doivent-elles être coupées?	
Travaux de génie civil organisés par: 🗆 ESB 🗆 Client, tél	
Lieu, date	Signature
abla <b>Détails techniques</b> (à remplir par ESB) $ abla$	
Dimensions requises de l'excavation (selon directeur travaux ESB):	
Câbles électriques coupés par ESB:	
☐ E Date/visa:	
☐ GE Date/visa:	